

L'An deux mille vingt-cinq, le trente-et-un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 24 janvier 2025

Étaient présents : M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole—Adjoints et M. JAQUET Pascal, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Marieka, et Mme HARENG Sylviane— Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. TARDIF Sébastien, *qui donne procuration à M. JAQUET Pascal*, Mme HODEAU Virginie *qui donne procuration à Mme DE KONING Marieka*, M. BRAGUE Robert

Secrétaire : Mme MARCADET Carole

Nombre de conseillers

en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Approbation du compte rendu du conseil du 23 décembre 2024

Délib 2025-001 : création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'entretien de la voirie, des espaces et bâtiments publics et des réseaux d'eaux pluviales, Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE

- la création, à compter du 01 août 2025, d'un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) de catégorie C2 adjoint technique principal 2^{ème} classe,

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délib 2025-002 : solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Vieilles-Maisons tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Vieilles-Maisons sur Joudry contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante:

- Faire un don d'un montant de 500 € à la Croix rouge Française – Don des Entreprises, sis 98 rue Didot- 75694 PARIS CEDEX 14

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Délib 2025-003 : prise en charge financière du repas des aînés pour les membres de la commission CCAS et les conseillers municipaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un repas des aînés est offert chaque année à l'automne, aux personnes de 72 ans et plus inscrites sur les listes électorales de la commune. Les membres de la commission CCAS et tous les conseillers municipaux sont invités à ce repas. Jusqu'à présents les membres n'ayant pas atteints l'âge requis, s'acquittaient du montant du repas.

Lors de la dernière réunion du CCAS, il a été proposé que la commune prenne en charge l'intégralité du repas pour les membres de la commission et les conseillers municipaux,

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de la commission du CCAS,

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE que la commune prenne en charge la totalité des repas pour les membres du CCAS et conseillers présents au repas des aînés

Délib 2025-004 : Autorisation lancement étude auprès de paysagistes concepteurs pour l'aménagement centre-bourg

Le maire rappelle à l'assemblée la volonté d'aménager le centre-bourg de la commune dans une parfaite harmonie visuelle, que la consultation du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Loiret qui a rendu un rapport sur l'aménagement des espaces publics de la commune préconisait la nécessité de mener une phase d'étude avec un paysagiste concepteur.

Il rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 06 décembre 2024, il avait été convenu que le CAUE établirait un cahier des charges en vue d'une consultation,

Le Maire propose donc à l'assemblée de lancer une consultation auprès de paysagistes concepteurs et de demander les subventions nécessaires à la réalisation de l'étude,

Entendu, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE et AUTORISE le maire à lancer la consultation

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour le financement de l'étude

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet

Délib 2025-005 : restauration des cloches de l'église

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors des travaux de restauration des cloches de l'église, il est apparu que le joug de la cloche n°3 est inutilisable. L'entreprise BIARD-ROY MAMIAS propose deux solutions :

- Remplacement du joug de la cloche n°3 et immobilisation de la cloche n°2 en vue d'une possible automatiser future – coût 2 946 € TTC

-Déplacement de la cloche n°2 afin qu'elle ne tape plus dans les abat-sons lorsqu'elle est balancée et conservation dans le clocher de la cloche n°3 (inutilisée) – coût 1 440 € TTC

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE d'adopter la solution la mieux disante, soit le déplacement de la cloche n°2,

ACCEPTE le devis de l'entreprise BIARD-ROY MAMIAS pour un montant de 1 440 € TTC

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

Délib 2025-006 : Demande de partenariat élèves STI2D du lycée à Bernard Palissy de Gien :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un groupe d'élèves du lycée Bernard Palissy à Gien, a contacté la commune pour une participation au financement d'un projet pour les OSI (Olympiade des Sciences de l'Ingénieur) dans le cadre de leurs études. L'OSI consiste à des défis technologiques, de l'originalité et l'innovation, qui demandent des capacités d'évolution et aussi des pertinences d'expérience. Ils ont lieu chaque année et une problématique leur est posée à leur entrée de la première.

Cette année un thème sociétal leur a été donné à développer sur deux ans : "L'ingénierie au service de la ville de demain". Ils ont pour projet de créer **TORM**.

TORM se veut une poubelle intelligente connectée qui permettra de trier sans savoir quels détritiques va dans quelle poubelle, elle permettra aussi de savoir si la poubelle est pleine et communiquera avec les agents chargés de la relève. Une application sera aussi créée en parallèle pour les citoyens pour savoir s'il reste de la place dans les poubelles avant leur déplacement.

Pour leur permettre de concrétiser ce projet pour concourir à l'OSI ils recherchent un partenaire financier et font donc appel à la commune de Vieilles-Maisons sur Joudry. Le montant de la participation s'élèverait environ à 150€ et leur permettrait de s'équiper en carte (type Raspberry PI 4) et aussi en caméra (type Raspberry PI).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE de soutenir le groupe d'étudiants dans leur projet TORM,

AUTORISE le maire à signer toutes conventions ou pièces relatives à cette participation

Délib 2025-007 : signature d'une convention avec la Maison des loisirs et de la culture pour l'utilisation d'une salle à l'étage de la salle des fêtes

Le président de l'association MLC (Maison des loisirs et de la culture) avait demandé à la commune une salle pour leur permettre de se réunir pour les réunions de bureau et notamment pour leur nouvelle activité MAO. Il a été convenu ensemble de l'aménagement d'une salle à l'étage de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose un projet de convention pour l'utilisation de la salle à l'étage de la salle des fêtes entre la commune et la Maison des loisirs,

Après lecture du projet de convention, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver la dite-convention,

D'autoriser le Maire à signer cette convention

Devis signés et travaux réalisés :

- Démoussage de la toiture de la mairie : 1 458.60 € TTC
- Démoussage de la toiture de l'atelier municipal : 1 557.60 € TTC

Travaux réalisés :

- Réfection de la toiture du petit local à côté de la mairie et remplacement des gouttières mairie et atelier municipal – à intégrer à l'inauguration
- Travaux électriques salle des fêtes terminés + travaux électriques à l'atelier en cours

Demands de subvention déposées début d'année 2025 :

		DOSSIERS	Montant HT	Montant TTC	Pourcentage	Montant sollicité
DEPARTEMENT	VOLET 3 BIS 1ere campagne	four salle polyvalente	5 146,24 €	6 175,49 €	80%	4 117 €
	VOLET 3 et ter	Sentiers nature et patrimoine	33 113,79 €	39 736,55 €	60%	19 868 €
		Aire de jeux bourg	44 675,70 €	53 570,84 €	30%	13 403 €
		remplacement des poteaux incendies	7 600,83 €	9 120,99 €	30%	2 280 €
		travaux voirie	14 450,00 €	17 340,00 €	40%	5 780 €
ETAT	DETR / DSIL	Aire de jeux bourg	44 675,70 €	53 570,84 €	35%	15 636 €

Inauguration église – city stade – sentiers : le samedi 12/04/2025 à 11h00

Réunion commission « Fêtes et cérémonies » le 18/02 à 18h pour organiser l'évènement

Nettoyage de l'église - invitation de la population

Préparation du flyer pour distribution à la population dès fin de semaine prochaine

3 dates retenues les samedis matin le 15 et 22 février + le 8 mars de 9h à 12h

Prévoir un pot et café + achat matériel et produits

Réunion commission « Tourisme » pour travailler sur l'aménagement du centre-bourg et la synthèse du CAUE le mardi 11/02 à 18h00

Réunion commission « Finances » : vendredi 21/02 à 18h00

Réunion publique SICTOM pour les poubelles jaunes : 24/02/2025 à 18h00 à la salle des fêtes

Salle des fêtes : panne du gros réfrigérateur - gaz rechargé par une entreprise – à suivre dans le temps

Installation des panneaux pour les sentiers nature et patrimoine -rdv avec M. THAUVIN du département le 05/02 pour définir les emplacements - prévoir des journées pour l'implantation plutôt en semaine et location tarière

Fin de la séance à 21h45

Prochain conseil prévu le 28/03/2025